

L'histoire du quartier

18-02-2008

Cet article présente un aperçu historique du quartier de Paléficat compilé par Mr Antoine Meunier.

A l'origine..

Le quartier de Paléficat a pris le nom du domaine et du château de Palaficat, Palificat, Paléficat, ou Palficat, bien plus anciens et aux alentours desquels il s'est formé. Aucun document ne nous permet d'indiquer avec certitude la provenance et la signification de ce nom. Nous devons nous borner à faire connaître diverses opinions plus ou moins fondées, mais ayant cours. Du Mège en donnant la liste des consuls de la ville de Toulouse pour l'année 1192, fait remarquer que le nom d'un certain Paléficat figure sur la liste et il ajoute : « aux Raymond , aux Roaix, aux Villeneuve viennent se joindre … les Paléficat qui prirent le nom d'un domaine situé près de Toulouse et qui le porte encore ». Ce n'est là qu'une affirmation sans preuve. Du Mège n'établit en aucune façon que le domaine en question existât en 1192 et que le consul de Paléficat en fût alors ou en eût été précédemment propriétaire. Cela seul cependant permettrait de penser que le dit consul avait pris le nom du domaine ou qu'il avait donné le sien à ce dernier. C'est uniquement sur l'identité de nom que se base cet historien. Il existait de son vivant un domaine de Paléficat. D'autre part, il découvre qu'un consul de même nom avait existé en 1192. Donc, conclut-il, celui-ci a pris le nom de celui-là. On voit le peu de sérieux d'une telle déduction. S'il en eut été ainsi d'ailleurs, comment expliquer que le nom du consul de Paléficat eût subi précisément à cette époque diverses variations ? Le consul s'appelait, en effet Paléficat en 1192, se nommait Paléfixe en 1202 et était appelé Pellipart en 1207. Il agit bien du même personnage, car il porte uniformément le même prénom de Raymond sur les listes des consuls de ces trois années. Si d'ailleurs le domaine de Paléficat eût existé à cette époque sous la dénomination de l'une ou l'autre de ces variantes, il figurerait au cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin, laquelle possédait alors des terres au même lieu, au Clos Naulina par exemple. Ce clos comprenait la partie de territoire situé le long et à l'ouest de la route d'Albi, au nord du chemin actuel de Paléficat, à partir du point où ce dernier s'embranchait sur cette route. Là se trouvent aujourd'hui les maisons, Duffour, Lamy et toutes celles qui suivent jusqu'à Hers. Paléficat, Paléfixe ou Pellipart auraient-ils pas dû être signalés, comme confrères des terres de l'abbaye, surtout étant donné que le chemin actuel de Paléficat n'existait pas ? Le clos Naulina était, en effet, contigu du côté de l'ouest au terroir qui forma par la suite le domaine de Paléficat. Or, le cartulaire n'en fait mention dans aucune chartre. Ce que prétend Du Mège est donc rien moins certain et on doit chercher ailleurs et plus près de nous l'origine du nom de Paléficat. Un propriétaire de ce nom aurait-il donné au domaine, au lieu de le recevoir lui-même de cette terre, et ce propriétaire ne serait-il pas un descendant de Raymond Paléficat, Palefixe ou Pellipart, dont le nom se serait définitivement fixé ? Ceci est possible, probable même, car dans nos contrées les domaines prirent généralement les noms de leurs propriétaires ; mais ce n'est là, néanmoins, qu'une hypothèse. Ce nom ne viendrait-il pas du simple rapprochement de deux mots romans, Pal et ficat, Palficat, qui signifient pieu planté ? C'est en deux mots, en effet, que ce nom est écrit dans la relation de l'entrée de Louis XI encore dauphin à Toulouse en 1439. Cette explication ne sort pas non plus pour nous du domaine des conjectures. Voici un extrait de cette relation emprunté par Lafaille au premier volume des « Annales manuscrites de la ville », aujourd'hui disparu. « Le dilus de Pentecoste a 25 del mes de jun, l'an que lon conta MCCCCXXXIX , intret en esta vila mossen Loys, filh del Rey nostre sobra Senhor, Dalphi de Vianoys, et molt honorablament resenbut per tots Stats ; et les Senhor de Capitol dessus nommats anen à caval am los mantels entro prop de Pal-ficat, am la baniera de la Vila desplegada que portet Pé Ramon Daurival, et tots à caval li feren reverencia et après venguen davan lui entro la porta de Arnaud-Bernard, et baylen al dig Mosenhor lo Dalphi las portas de la villa ».

{mospagebreak title=Paléficat, domaine de Bernuy} Paléficat, domaine de Bernuy

Le domaine de Paléficat fut toujours le plus important du gardiage du capitoulat de Saint-Sernin. Cependant le château de Paléficat devait exister lors de l'entrée solennelle de Louis XI , c'est-à-dire en 1439, car ce fut là que les capitouls vinrent à la rencontre du prince ; mais il pouvait bien avoir disparu à l'époque de la rédaction du cadastre de 1478. Entre ces deux dates vient en effet se placer la dernière période de la guerre de cent ans, durant laquelle il fut peut-être détruit. Le cadastre de 1571 atteste au contraire son existence et attribue au domaine qui en dépendait une contenance de 269 arpents 7 boisseaux ½. Celui-ci était estimé terre bonne pour 40 arpents, terre moyenne pour le reste et était allivré à 21 livres 3 sols 10 denier ¼. Il appartenait à cette époque à noble Jean de Bernuy, seigneur de Paléficat, qui y tenait « chasteau appelé de Paléficat avec trois métairies, granges, puits rodiers, preds bois brugues et terres tout joignant ». Ce Jean de Bernuy était le fils du célèbre marchand et financier Jehan de Bernuy, d'origine espagnole, dont un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Toulouse nous a conservé les lettres de naturalisation datée de 1509. Celui-ci se faisait descendre des anciens gouverneurs de Burgos. D'après une généalogie conservée aux archives notariale , Don Jean de Bernuy, habitant de Saragosse, avait eu quatre enfants : Jean, Fernando, Don Piéto et un autre mort à Milan . Don Piéto qui était l'aîné eut deux fils Don Diégo et Don Jehan. C'est ce dernier qui vint à Toulouse et s'y maria avec Marguerite du Faur (Fabri) de Saint-Jory . Jean de Bernuy était venu à Toulouse dans les dernières années du quinzième siècle, en compagnie de deux autres gentilshommes espagnols Pierre Lopez et Pierre de Saint-Etienne, avec lesquels il fit en grand le commerce du pastel.

Cette industrie était alors très répandue en Languedoc. Lopez mourut en 1499, mais le commerce fut continué par ses coassociés. Bernuy se rendit bientôt acquéreur de plusieurs domaines. Les registres du notaire Mandinelli, conservés aux archives notariales, en fournissent la preuve. En ce qui nous concerne, nous le voyons acheter la seigneurie de Paleficat à Jean Bonetti, seigneur de Bonrepos et de Bellevue, le 5 janvier 1507, pour le prix de 3.800 livres. Il devait plus tard agrandir ce domaine au moyen de diverses acquisitions et notamment de la métairie contiguë de Grand-Selve. Gabriel de Narbonne, abbé de Grand-Selve, lui en faisait l'échange le 16 février 1527 contre deux uchaux du moulin du Bazacle. La métairie n'en avait pas moins appartenu pendant près d'un siècle aux Bernuy, seigneurs de Paléficat. Jean de Bernuy était devenu propriétaire, dans la rue des balances, d'une grande partie du moulin ou il devait bâtir son hôtel tout à fait au début du seizième siècle, ainsi que l'attestent les registres de Mandinelli, son notaire. C'est en 1502-1504 qu'il y commença la construction de son hôtel, car il passait alors les baux à besogne à cet effet avec Guillaume et Jean Picart père et fils et Aimeri Cayla maçons et sculteurs, pour construire une maison avec salles voûtées, fenêtres sculptées et créneaux. Ce fut deux ans plus tard que Jean de Bernuy faisait dans son hôtel une magnifique réception à François 1er. Le roi, venu à Toulouse, accepta de s'asseoir à sa table, en reconnaissance de la générosité avec laquelle Bernuy avait voulu contribuer à sa rançon et même se porter garant de la totalité. En 1534, Jean de Bernuy fut nommé capitoul. Il faut placer la mort du riche marchand en l'année 1540. En l'année 1543, Jean de Bernuy fils se faisait consentir « la justice de Paléficat » par les commissaires que François 1er avait chargés de la vente du domaine de la couronne, en vue de procurer les ressources nécessaires pour la guerre contre Charles-Quint qu'il méditait. Les Bernuy portent blason : azur à deux navires flottants sur des ondes d'argent posés l'un derrière l'autre, à l'orbe de gueules chargé de huit coquilles d'argent. En 1626, Paléficat appartenait à David de Bernuy, baron de Villeneuve, ainsi que l'atteste un arrêt du parlement intervenu au sujet d'une affaire dans laquelle ledit baron se trouvait impliqué. David était l'arrière-petit-fils du riche marchand, par son grand-père Guillaume. Ce même David de Bernuy reparaît comme seigneur de Paléficat en 1640, dans un procès au sujet d'une censive et de droit seigneuriaux dus au Chapitre de Saint Sernin. David de Bernuy laissa pour héritier son frère Messire Jehan de Bernuy-Villeneuve chevalier de Saint-Jean de Jérusalem bailli de l'aigle et sénéchal de Malte, à charge par ce dernier de transmettre ses biens. à son décès, à tel ou tel de ses parents qu'il voudrait, mais sans aucune distraction.

{mospagebreak title=Après la famille de Bernuy} Après la famille de Bernuy Ce fut pour répondre aux dernières volontés de son frère David, qu'en 1650 le bailli de l'aigle remit, par « acte de restitution », la seigneurie de Paléficat à Messire Jean de Bertier son cousin premier président du parlement de Toulouse. Depuis ce moment jusqu'à la révolution, Paléficat resta la propriété des Bertier qui prirent à leur tour le titre de seigneur de ce lieu. Le premier Président de Bertier laissa à sa mort Paléficat à un de ses fils, Messire Jehan de Bertier, dont Antoine-François de Bertier, son autre fils, prévôt du Chapitre Saint-Sernin, évêque de Rieux, abbé de Lézat et Lacapelle, devenait plus tard « héritier bénéficiaire », en vertu d'un testament du 4 novembre 1670, reçu par Me Palen, notaire à Rieux. Cependant le domaine de Paléficat perdit quelques terres entre les années 1670 et 1690. Quoi qu'il en soit, Antoine de Bertier devait la reconstituer en peu d'années et même l'augmenter ; le cadastre de 1690 établit en effet, que ce domaine comprenait alors 316 arpents savoir : « Chasteau dit Palaficat, édifices, basacours, logis de méthayers et jardiniers jardin, sol four, hangards vivier, croix, bois, tailhis, pred, bruyères, pastenc et terres le tout tenant en tout 316 arpents 3 pugnérées 6 boisseaux ». Il convient aussi d'ajouter que la métairie de Borde-rouge, d'une contenance de 30 arpents, était mouvante de cette directe « sous rente annuelle de onze setiers et une pugnérée de seigle ». A la mort d'Antoine de Bertier (29 octobre 1705), Paléficat devint propriété de Messire Adrien de Bertier, Marquis de Pinsaguel. Le fils de ce dernier François de Bertier hérita plus tard de son père en vertu d'un testament du 17 février 1750. A l'époque de la révolution, Paléficat appartenait à François de Bertier, ancien page du roi. On essaya de s'emparer de ses biens et de les vendre à titre de biens nationaux. Il tombait néanmoins sous le coup de la loi du 19 fructidor an III, qui obligeait les administrations centrale à rétablir le séquestre de toutes les propriétés appartenant à des citoyens inscrit sur la liste des émigrés. Les agents municipaux de la commune de Toulouse expliquèrent à l'assemblée de l'administration municipale du canton Centre que « François de Bertier avait été inscrit sur la liste et qu'il n'avait jamais quitté ni pu quitter son domicile à cause de ses infirmités, pour raison de quoi le séquestre n'avait jamais été apposé sur ses biens situés dans la commune et dans le canton ». L'administration municipale du canton décida le 17 ventôse an III (8 octobre 1794), de soumettre le cas à l'administration centrale. Celle-ci prit un arrêté le 30 juin 1795 dans lequel on statuait que le séquestre établi sur ses biens serait levé, avec restitution des fruits et jouissance, et que, dans le cas où tout ou partie de ces biens auraient été vendus, le montant lui en serait remis, mais à charge par lui de payer tant les frais de séquestre que ceux de ladite vente. Le marquis, ancien page du roi, qui avait sauvé tous ses biens, fut jeté en prison comme aristocrate. Il mourut en 1798, étant encore propriétaire de Paléficat. Son fils François marquis de Bertier, vendit ce domaine à Michel Martin, homme de loi, le 24 frimaire an VIII (15 décembre 1779) pour le prix de 50.800 francs. La légende populaire, suivant laquelle ce domaine aurait été vendu, pendant la période révolutionnaire, pour le prix d'une paire de boeufs, doit être écartée. Le cadastre Grand-Voinet attribue 163 arpents 3 pugnérées de ce domaine à Arnaud Lestrade, qui s'était déjà rendu acquéreur de Saint-Caprais. C'est donc Michel Martin et après 1799 que celui-ci avait acquis cette partie de Paléficat.

{mospagebreak title=Le château de Paléficat} Le château de Paléficat

Nous ne savons rien du château primitif ni des commencements du château actuel, dont l'histoire reste si obscure qu'il est impossible d'en pénétrer le mystère. Tout ce qu'il paraît permis d'affirmer, c'est que ce dernier dut être construit après 1669, car le cadastre qui porte cette date nous révèle que le château qui existait alors se composait simplement de « quatre murs ». Il n'y est nullement parlé des deux tours qui flanquent la façade principale. Le cadastre postérieur de 1690 ne les signale pas davantage. On peut conclure de ce

silence que le château actuel a été construit depuis, car ce dernier cadastre surtout ne manque jamais, quand il s'agit de quelques autres châteaux, de nous les représenter comme ayant une ou plusieurs tours. Rien d'ailleurs ne trahit dans cette construction une plus grande ancienneté. Ce château présente les caractères de ceux des environs : un bâtiment principal rectangulaire flanqué sur le devant de deux tours carrées à toiture basse et recouverte de tuiles à crochet, voilà toute son ordonnance. Il a quelque ressemblance avec celui de Gramont, lequel cependant est moins ancien, et aussi avec ceux de Maurice et de Nicol (aujourd'hui disparus) qui le sont davantage ; mais les tours ne sont pas bâties en encorbellement comme à ces derniers. Elles partent du sol et furent construites sans fenêtres avec de simples petits jours. Restauré dans les années 1880-1890 avec autant d'intelligence que de goût par les propriétaires de l'époque MM. Eugène et Léonce Vidal, le château de Paléficat se présente aujourd'hui avec un certain air imposant. Tous ses caractères de simplicité lui ont avec raison été conservés, mais il est lourd. Deux ailes orientées transversalement ont été construites aux deux extrémités. Des fenêtres plus nombreuses et plus hautes ajourent le premier étage et les tours ont été percées de fenêtres, surélevées et surmontées d'une toiture élancée recouverte en ardoisé, reste d'une vieille chapelle, dont les voûtes avaient été démolies et qui pouvait remonter au quinzième siècle ou au commencement du seizième. Ces ruines ne méritaient point d'être relevées. Elles n'en attestent pas moins l'existence à cette époque d'un château de quelque importance, ce que justifie le fait que Louis XI s'y fut arrêté, le 25 juin 1439, avant de faire son entrée dans Toulouse. Ce fut là, ainsi qu'il a été dit plus haut, que les capitouls vinrent à sa rencontre. Un souterrain, tel qu'en possédaient les vieux châteaux pour permettre aux seigneurs et à leurs troupes de s'échapper à travers la campagne, quand ils ne pouvaient plus soutenir un siège, s'ouvrait dans le château de Paléficat et se prolongeait au loin. L'orifice en a été malheureusement comblé, mais ce n'est là qu'une légende.

Les descendants dans la lignée de MM Eugène et Léonce VIDAL, sont toujours les occupants et propriétaires du château de Paléficat.

A cette époque Paléficat était contigu avec trois domaines :

Les Brugues (Las Bruguos) Ce quartier, situé au sud-ouest du domaine de Paléficat, tire son nom du terroir sur lequel il s'est formé. Ce terroir n'est autre que celui des 111 arpents de « brugo », bruyères, signalés par le cadastre de 1690 comme faisant partie de ce domaine. **Tayrac** Le quartier de Tayrac situé à l'est de celui des Bruges et au sud de Paléficat, se borne à une simple métairie, là quelques arpents de terre en 1782. Il les avait acquis des héritiers de Raymond Gillis, forgeron, habitant près du pont de Velours « actuellement Pont de l'Hers route d'Albi » **Grand-Selve** (Grandis-Silva, Grande Forêt) Le quartier de « Grand-Selve » a pris son nom du domaine de Grand-Selve. Celui-ci fut ainsi appelé parce qu'il appartenait au collège Saint-Bernard dirigé par des religieux de Grand-Selve.

Voici ce que l'on peut noter sur notre quartier de Paléficat de sa création à nos jours.

Ces informations sont tirées d'un ouvrage écrit par Monsieur l'Abbé LAFORGUE Curé de Croix-Daurade en l'an 1909